

## Cimetières

La Ville de THIERS dispose de deux cimetières ouverts 7j/7 (sauf raison de sécurité).  
Les horaires sont les suivants :

Horaires d'été - 9h à 19 heures du 1er avril au 02 novembre  
Horaires d'hiver - 9h à 17 heures du 03 novembre au 31 mars



### Cimetière ancien

Situé Place Saint-Jean, l'ancien cimetière date de 1805 et se trouve aux abords immédiats de l'Eglise Saint-Jean. Quelques personnalités y sont inhumées telles que le poète Gabriel MARC décédé en 1901. Certaines tombes datent du 19ème siècle et sont répertoriées.

Nous ne vendons plus de concessions dans ce cimetière, seules les inhumations sont autorisées dans les caveaux de familles.

### Cimetière des Limandons



Ce cimetière est composé de deux parties : Limandons Ancien et Limandons Nouveau. Il est le plus grand cimetière de la Ville.

Situé rue de Chateldon, à Thiers, il a été construit en 1878. Le peintre Louis RETRU y est enterré.

#### **Les démarches pour le cimetière se font à la Mairie de Thiers au service des concessions :**

- autorisation de circuler en véhicule dans les cimetières (obligatoire)
- demande de nettoyage ou petits travaux effectués par un particulier
- demande de travaux effectués par les entreprises
- conditions d'attributions des concessions
- achat et renouvellement de concession